

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 22/09/2020**

Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30.

Présents (13) : Mesdames et Messieurs Carole TALLEUX, Maire, Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA, Laetitia ORTSCHITT, Adjointes au Maire, Joseph CARNEMOLLA, Christine CARRERA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN, Thomas MAUVAIS, Jean-Baptiste MEYER, Sandrine SCHNEIDER, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : .."

Absent non excusé : .."

Ont donné procuration (2) : Alexandra STEMMELIN qui a donné procuration à Carole TALLEUX. Myriam WENDLING qui a donné procuration à Jean-Marc GINDER.

En application de l'article L2121-15 du CGCT est désigné secrétaire de séance. Stéphane ESSLINGER, conseiller municipal.

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 26 août 2020.
2. Désignation d'un représentant communal titulaire et d'un représentant communal suppléant pour l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)
3. Divers



1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 26 août 2020.

Le compte-rendu de la séance du 26 août 2020 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Désignation d'un représentant communal titulaire et d'un représentant communal suppléant pour l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM).

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2015, la Conseil Municipal de Petit-Landau a approuvé l'adhésion de la Commune à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne.

L'Agence est un organisme d'étude, de documentation et d'information dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement et de l'environnement, qui agit au service des collectivités de la région mulhousienne.

L'adhésion à l'AURM permet notamment de bénéficier de l'expertise et des conseils de l'Agence ainsi que des offres de services en quasi-régie.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer un membre titulaire et un membre suppléant au sein du Conseil d'Administration de cette agence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Jean Marc GINDER titulaire, et Christine CARRERA suppléante, en qualité de représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'AURM.
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la décision à l'AURM et de la signature de tout document afférent.

3. Divers.

Armand HEITZ signale des déchets sauvages au niveau de la sortie EST du village aux abords de la RD 52 (en face du panneau STOP). Le Service Technique sera informé et procédera au nettoyage.

La séance est levée à 20h40.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 22/09/2020**

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 26 août 2020.
2. Désignation d'un représentant communal titulaire et d'un représentant communal suppléant pour l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)
3. Divers

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale	Procuration à TALLEUX Carole	
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale	Procuration à Jean-Marc GINDER	
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale		
CARRERA Christine	Conseillère municipale		



KERN Didier	Conseiller municipal		
-------------	----------------------	--	--

